

GRATUIT

**LE MERCREDI
14 JANVIER 2026**
39^E ANNÉE - N° 01

la relève

BOUCHERVILLE • SAINTE-JULIE • VARENNES

08

Litige immobilier
à Sainte-Julie
**Indemnisation
exigée**

PROPRIÉTÉ DE **GRAVITE**



Edward
SMOKED MEAT
680-b, rue de Montbrun, Boucherville

RABAIS de
3\$ Achat minimum 25\$

Offre valide jusqu'au 15 février 2026. Un seul coupon par client. Valide dans toutes nos succursales. Copie et reproduction non acceptée. Non applicable sur la livraison. Ne peut être jumelé à aucune autre offre.

(Photo : La Relève – Diane Lapointe)



DÉFUSIONS MUNICIPALES

20 ANS APRÈS

PAGE 3

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

**Vous êtes insatisfaits
des services reçus?**

RÉSIDENCES PRIVÉES POUR ÂINÉS
**Vous avez un problème
dans une RPA?**

CAAP
Montérégie

*Assister et accompagner les personnes
dans leurs démarches dans le respect
et la bienveillance*

**CENTRE D'ASSISTANCE ET
D'ACCOMPAGNEMENT AUX PLAINTES**

Rencontre sur rendez-vous
Bureaux à Saint-Jean-sur-Richelieu, Longueuil,
Saint-Hyacinthe et points de service à Belœil,
Valleyfield et Vaudreuil-Dorion

1 800 263-0670 • caapmonteregie.ca

**SERVICES
GRATUITS ET
CONFIDENTIELS**



P027680-1

RESTEZ, BRANCHÉ

SUR CE QUI SE PASSE DANS VOTRE RÉGION

NE MANQUEZ RIEN DE L'ACTUALITÉ LOCALE, DES ÉVÉNEMENTS OU NOS BALADOS

ABONNEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI
À NOTRE INFOLETTRE DEUX FOIS PAR SEMAINE



la relève
GRAVITEMEDIA

INFOGRAVITE.CA



Les défusions ont 20 ans

« Fusions forcées, défusions manquées »,

– Jean Martel

SYLVAIN DAIGNAULT, INITIATIVE DE JOURNALISME LOCAL
// SDAIGNAULT@GRAVITEMEDIA.COM

Le 1 janvier 2006, Boucherville, Brossard, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert ont retrouvé leur statut de villes à part entière, à la suite du référendum de 2004 sur les défusions municipales. Elles demeurent toutefois membres de l'agglomération de Longueuil, nouvellement créée, qui assure notamment les services de police, de protection incendie et de gestion des matières résiduelles. Vingt ans plus tard, *La Relève* a recueilli les impressions du maire de Boucherville, Jean Martel, sur cette période et sur le fonctionnement de l'agglomération.

En poste depuis 2009, Jean Martel porte un regard critique sur les défusions de 2006, qu'il qualifie de « défusions manquées ».

Selon lui, tant le Parti québécois – à l'origine des fusions – que le Parti libéral du Québec – à l'origine des défusions – ont sous-estimé l'attachement profond des citoyens à leur ville. « Il y a eu du mépris de la part des deux partis », estime-t-il. À ses yeux, l'arrogance du premier ministre péquiste Bernard Landry a coûté cher politiquement au PQ lors de plusieurs élections subséquentes. Du même souffle, M. Martel rappelle que le PLQ avait imposé des conditions si élevées que le processus de défusion était pratiquement voué à l'échec.

IDENTITÉ MUNICIPALE

Malgré tout, la défusion a permis à Boucherville de récupérer une part importante de son identité municipale. « Nous avons fait le choix d'aller chercher nos propres revenus en développant notre parc industriel au lieu d'opter pour la

densification », souligne le maire, rappelant que la Ville a aussi conservé les revenus commerciaux et industriels générés sur son territoire.

Cette autonomie demeure toutefois fragile. Jean Martel se dit préoccupé par le partage fiscal au sein de l'agglomération de Longueuil. « Nous votons en fonction de notre population, mais nous payons en fonction de notre valeur foncière », résume-t-il. Résultat: Boucherville représente environ 10% de la population de l'agglomération, mais assume près de 15% des dépenses. Une situation qui place la Ville « à la merci » des décisions prises en matière de dépenses mixtes, estime M. Martel.

INQUIET POUR L'AVENIR

Le maire déplore également la croissance rapide des dépenses de l'Agglomération et s'inquiète de l'équilibre des forces à long terme. Avec le développement accéléré de Longueuil et de Brossard, il craint que le poids politique des villes liées plus petites – Boucherville,



Selon Jean Martel, l'idée de remplacer l'agglomération par une MRC mérite d'être explorée. (Photo: La Relève – archives)

Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert – ne s'amenuise au fil des années.

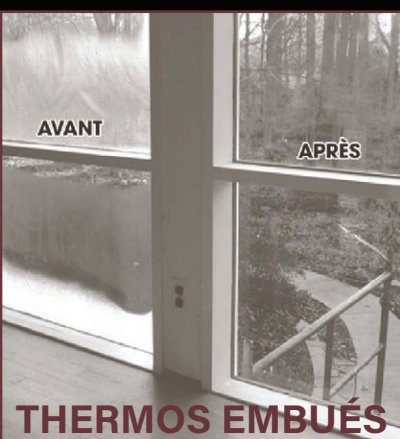
La récente création d'une méga-commission, appelée à remplacer l'ensemble des commissions de l'agglomération, illustre selon lui cette dynamique. « Une décision prise par Longueuil et Brossard en fonction de leurs propres intérêts », avance-t-il.

MRC

Dans ce contexte, Jean Martel n'exclut pas d'autres avenues, notamment celle

de remplacer l'agglomération par une MRC où les villes paieraient les services selon leur utilisation. « C'est une idée qui mérite d'être approfondie », estime-t-il. Le partage des dépenses mixtes devant être revu en 2029, le maire promet d'être vigilant pour défendre les intérêts de Boucherville.

Son souhait pour les vingt prochaines années demeure clair: préserver l'identité de la Ville et sa qualité de vie. « Boucherville est une oasis de verdure dans un océan de densification », résume-t-il.



VITRES EMBUÉES ?

REPLACEMENT DE THERMOS EMBUÉS

Réparation et entretien de portes et fenêtres
Variété de miroirs, rampes et celliers en verre

vitrieriejustalex.com

info@justalex.ca

RBQ # 5598-8828-01

Contactez-nous
DÈS MAINTENANT!

**THERMOS GARANTIE 15 ANS
2 ANS SUR MAIN-D'OEUVRE**

VITRERIE
JUSTALEX



2023

ESTIMATION GRATUITE

Varenes | 450 985-4545
Saint-Bruno | 450 482-4545

>P027040-4

Défusions municipales

Retour sur image

Par le passé, Boucherville a mis sur le développement de son parc industriel pour générer des revenus. (Photo: La Relève – Denis Germain)

SYLVAIN DAIGNAULT, INITIATIVE DE JOURNALISME LOCAL
// SDAIGNAULT@GRAVITEMEDIA.COM

Le 1^{er} janvier 2006, Boucherville, Brossard, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert redevenaient des villes à part entière à la suite du résultat référendaire de 2004 sur les défusions municipales. Un retour en arrière est nécessaire pour mieux comprendre ce qui s'est passé.

Sur la Rive-Sud, la vague des fusions municipales du gouvernement péquiste de Bernard Landry regroupe huit villes — Boucherville, Brossard, Saint-Bruno-de-Montarville, Saint-Lambert, Longueuil, Saint-Hubert, Greenfield Park et LeMoyné — au sein d'un nouveau Longueuil. Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002, cette réorganisation mène à la création d'une mégaville de plus de 400 000 citoyens, répartis dans sept arrondissements.

Avec sa promesse de tenir un référendum sur les défusions lors de la campagne

électorale de 2003, le Parti libéral du Québec remporte facilement les élections.

En juin 2004, comme promis, a lieu le référendum sur les défusions municipales. Afin qu'une municipalité soit reconstituée, le référendum devra satisfaire deux conditions: les votes exprimés doivent représenter la majorité absolue des voix (50 % + 1 voix) et les votes en faveur de la reconstitution doivent représenter un minimum de 35% des personnes habiles à voter.

À Brossard, avec un taux de participation de 38,7%, 80,9% des personnes votent en

faveur de la défusion contre seulement 19,1% contre. Avec un taux de participation de 47,95%, 75,66% des personnes votent en faveur du retour au statut de Ville pour Boucherville, 24,34% contre. Même résultat à Saint-Bruno-de-Montarville qui, avec un taux de participation de 47,61%, 72,04% des personnes votent en faveur du retour au statut de Ville, 27,96% contre.

Du côté de Saint-Lambert, le retour au statut de Ville obtient 69,71% contre 30,39%. Le taux des personnes habiles à voter est de 41,4 %.

GREENFIELD PARK

C'est une autre histoire à Greenfield Park, une majorité des personnes votantes

(65,51%) sont en faveur du retour à une municipalité. Mais le taux de personnes habiles à voter ne s'élève qu'à 27,34%. Greenfield Park demeure un arrondissement de Longueuil.

Enfin, aucun référendum n'a été tenu à LeMoyné.

Le 1^{er} janvier 2006, Boucherville, Brossard, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert redevenaient des villes à part entière à la suite du résultat référendaire de 2004 sur les défusions municipales. Elles font maintenant partie de l'agglomération de Longueuil qui regroupe les services de police, de protection incendie et de gestion des matières résiduelles.

Boucherville

Une nouvelle station Communauto

DANIEL BASTIN // DBASTIN@GRAVITEMEDIA.COM

La Ville de Boucherville a fait savoir qu'une nouvelle station Communauto est maintenant disponible sur son territoire.

Cette nouvelle station est située à l'hôtel de ville et s'ajoute aux deux stations déjà en service dans le stationnement incitatif situé au 220, boul. de Montarville (une voiture), ainsi que dans le stationnement du supermarché Métro Sabrevois, situé à l'angle des rues Samuel-De Champlain et Albanel (une voiture).

Par ce geste, la Ville veut faciliter les déplacements durables de ses citoyens. Elle rappelle du même coup qu'il y a plusieurs autres moyens de se déplacer à Boucherville : boucherville.ca/infos-pratiques/transport/se-deplacer/.

Pour en savoir plus sur les services communauto.com/.

**DENTUROLOGIE
SAINTE-JULIE**
denturologistestejulie.com

NOTRE ART,
VOTRE SOURIRE!

1400 rue Principale, local 207,
Sainte-Julie

450 685-1791





Natacha Lambert d.d.
denturologue

Mélanie Côté d.d.
denturologue

- Fabrication de prothèses dentaires complètes, partielles et sur implants
- Prothèses dentaires biofonctionnelles
- **Empreinte numérique**
- Urgence • Réparation

BPS P027582-1

MRC de Marguerite-D'Youville

Taux de création d'emplois élevé

DANIEL BASTIN // DBASTIN@GRAVITEMEDIA.COM

Plus d'une centaine de personnes ont pris part cette année au Rendez-vous économique de la MRC de Marguerite-D'Youville. L'événement tenu récemment a notamment permis d'apprendre que la région affiche l'un des taux de création d'emplois les plus élevés au Québec, avec une forte croissance soutenue par divers secteurs économiques.

«Notre MRC affiche l'un des taux de création d'emplois les plus élevés au Québec, et cela se reflète dans l'engouement que nous voyons ce soir. Ce rendez-vous illustre une fois de plus la force de notre milieu et l'importance de travailler ensemble pour faire progresser notre région», a mentionné le préfet de la MRC de Marguerite-D'Youville, Daniel Plouffe.

Au cours de la soirée, Jocelyn Gagnon, consultant chez Espaces Stratégies, a présenté la nouvelle planification stratégique et le plan d'action 2026-2030 du Service de développement économique (SDE) de la MRC. Cette démarche guidera les interventions de la MRC et du SDE au cours des prochaines années pour

soutenir la croissance des entreprises et l'attractivité du territoire.

Le préfet a précisé que la MRC démontre une forte croissance soutenue par divers secteurs comme la construction, la logistique ainsi que les énergies renouvelables, et qu'elle se démarque par une économie diversifiée et des investissements importants. Ce dynamisme se traduit par des augmentations notables de l'emploi et une attractivité constante pour les entreprises, malgré un contexte de rareté de main-d'œuvre.

Parmi les indicateurs clés de la croissance, on note que la MRC a enregistré une croissance de l'emploi de 3,5% en 2024, ce qui est parmi les plus fortes de la région métropolitaine.

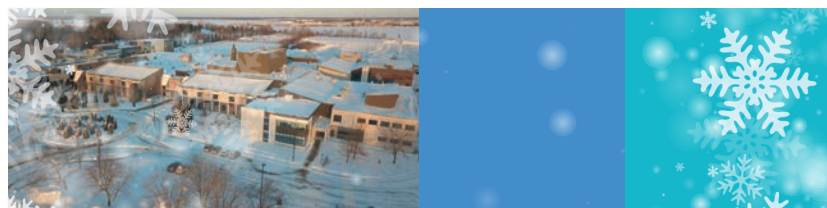


La MRC a enregistré une croissance de l'emploi de 3,5% en 2024. (Photo: gracieuseté)

Le taux de chômage de 2,7% en 2025, est bien inférieur à la moyenne provinciale et témoigne d'un marché du travail très actif.

On remarque également que la construction (+15,2%), les énergies

renouvelables (Greenfield Global, Hitachi Energy), et la logistique (projet du Port de Montréal) sont des piliers de cette expansion qui devrait se faire sentir au cours de l'année 2026.



**PORTES
OUVERTES**

LE MERCREDI
21 JANVIER 2026
de 18 h à 20 h

PLUSIEURS PRIX À GAGNER!



CÉGEP DE SAINT-HYACINTHE
3000, avenue Boullé, Saint-Hyacinthe
cegepsth.qc.ca



**COLLECTE
LUNDI**

Dès 7 h

**ARBRES DE
NOËL**

19
janvier



 **Boucherville**

BOUCHERVILLE.CA/COLLECTES

Le 21 janvier

On célèbre le drapeau du Québec

YANICK MICHAUD // YMICHAUD@GRAVITEMEDIA.COM

Le 21 janvier 1948, à exactement 15h, le fleurdelisé prenait la place de l'Union Jack, drapeau britannique, au sommet de la tour centrale de l'Assemblée nationale à Québec.

Par décret, le gouvernement du Québec lui avait accordé le matin même le statut de drapeau officiel de la province.

Les éléments et les couleurs du drapeau étaient présents en Amérique depuis des centaines d'années, cependant.

À partir du moment où Jacques Cartier utilise la fleur de lis comme emblème en terre d'Amérique, jusqu'à la cession de la Nouvelle-France à la Grande-Bretagne, nombre d'étendards ou de pavillons se sont succédé sur le territoire du Québec.

Les représentants du roi et les miliciens ont arboré des drapeaux qui comprenaient un, deux ou même trois éléments qui allaient finalement se retrouver, quelque

300 ans plus tard, dans la composition du drapeau québécois.

LA FLEUR DE LYS

La fleur de lys qui apparaît sur le drapeau du Québec est l'un des plus anciens emblèmes du monde. Déjà, 3000 ans avant notre ère, on l'utilisait chez les Assyriens comme emblème ou motif décoratif. On la voit ensuite en Inde, puis en Égypte, en Grèce, à Rome et en Gaule. Certains l'ont fait dériver de l'iris, fleur jaune qui croissait sur les rives de la Lys, cours d'eau de Belgique. D'autres y reconnaissent un trident ou une pointe de flèche.

La fleur de lys a occupé une grande place dans l'ornementation en Europe, plus



Le drapeau du Québec a 78 ans. (Photo d'archives)

particulièrement en France. Elle a également servi de symbole héraldique en Angleterre et en Écosse.

PROPORTIONS ET DESCRIPTION DU DRAPEAU

En termes héraldiques, le drapeau du Québec est défini de la manière suivante: «d'azur à la croix d'argent cantonnée de quatre fleurs de lys du même».

Les proportions du drapeau sont de deux de largeur sur trois de longueur.

Le drapeau représente l'un des plus

puissants moyens de communication d'une nation. De tout temps et dans toutes les civilisations, il a été un élément d'identification permettant de reconnaître les siens, d'attirer l'attention, d'identifier une juridiction.

À titre d'emblème national, le drapeau du Québec doit être déployé de façon officielle par une institution publique ou un établissement relevant de l'Administration gouvernementale afin de marquer son appartenance à cette dernière.

Xavier
Barsalou-Duval
Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères

Jour du Drapeau
VENEZ CÉLÉBRER NOTRE fleurdelisé!

18 janvier, 15 h
Centre multifonctionnel Francine-Gadbois
1075, rue Lionel-Daunais, Boucherville

OUVERT À TOUS!

« Célébrons fièrement notre fleurdelisé, un symbole unique qui nous unit. Bon jour du Drapeau! »

Nathalie Roy

Députée de Montarville
Présidente de l'Assemblée nationale du Québec

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Au complexe aquatique et à l'hôtel de ville de Boucherville durant plusieurs jours

Des itinérants se sont réchauffés

DIANE LAPOINTE // DLAPOINTE@GRAVITEMEDIA.COM

Deux personnes en situation d'itinérance, une mère et son fils, ont trouvé refuge au Complexe aquatique Laurie-Ève-Cormier et au centre administratif Clovis-Langlois, à Boucherville, avant et durant la période des Fêtes, afin de se protéger du froid.

Selon des sources non officielles, il s'agirait d'une mère et de son fils d'origine française qui auraient récemment été expulsés de leur logement.

Dans un contexte de froid hivernal, la Ville indique que les employés municipaux ont toléré leur présence et tenté de les accompagner vers des ressources d'hébergement d'urgence.

«Considérant le froid extérieur, les employés ont non seulement accepté leur présence, mais ils ont aussi tenté de les rediriger vers les ressources adéquates en itinérance, qui se trouvent toutes sur le territoire de la Ville de Longueuil», explique la cheffe de service, Josianne Marcotte.

Toutefois, selon d'autres sources, ces personnes auraient refusé de se rendre dans des refuges.

La Ville précise par ailleurs que l'aide spécifique aux personnes en situation d'itinérance relève de la compétence de l'agglomération de Longueuil et non de Boucherville. Dans ce type de situation, un protocole prévoit un suivi avec le Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL), par l'entremise de l'unité RÉSO (Réseau d'entraide sociale et organisationnel), qui prend ensuite le relais.

Sans entrer dans les détails du dossier, la Ville mentionne que les employés municipaux ont fait preuve «d'une

grande écoute et d'une grande empathie», tout en tentant d'aider ces personnes avec les moyens à leur disposition.

De son côté, l'agente Mélanie Mercille de la section Communications et relations médias du SPAL confirme que des agents de l'équipe RÉSO, de même que des policiers de la gendarmerie, ont été appelés à intervenir auprès de ces deux personnes durant cette période. Le corps policier n'a toutefois pas précisé le nombre d'interventions effectuées.

Selon la police, le mandat de l'équipe RÉSO consiste notamment à effectuer des tournées pour sensibiliser et informer les personnes en situation d'itinérance, à les diriger vers des ressources d'aide lorsque des besoins sont identifiés et à travailler en étroite collaboration avec les organismes communautaires et institutionnels du milieu. L'équipe procède également à un recensement régulier des campements sur le territoire de l'agglomération de Longueuil.

Dans ce dossier, le SPAL indique que des ressources d'aide ont été offertes, comme dans tous les cas d'itinérance sur son territoire. En plus des refuges traditionnels, certaines options alternatives, comme les roulotte situées au métro de Longueuil servant de halte chaleur et de café communautaire, font partie des ressources généralement proposées.

La police précise toutefois que son pouvoir d'intervention est limité lorsque les personnes ne commettent aucune infraction et refusent l'aide offerte. «Nous pouvons intervenir seulement si la vie de la personne ou celle d'autrui est en danger. Nous pouvons continuer à lui offrir des ressources et aller la voir régulièrement afin de lui apporter notre soutien», explique l'agente Mercille, ajoutant qu'il est impossible de contraindre une personne à accepter des services d'hébergement ou de soutien. Enfin, le SPAL ne répond pas de la finalité de ce cas précis.

LEGENDE
UNE RÉSIDENCE GÉRÉE
PAR CHARTWELL

**Milieu de vie inspiré
pour aînés
à Greenfield Park**



2975, boulevard Taschereau

residencelegende.com 450 300-4917



PORTES OUVERTES

16 JANVIER – 10 H À 16 H

Litige en Cour suprême du Canada

Sainte-Julie devra compenser un promoteur

DANIEL BASTIN // DBASTIN@GRAVITEMEDIA.COM

Dans la cause Ville de Sainte-Julie contre Investissements Laroda, la Cour suprême du Canada a rejeté le pourvoi de la Ville – un recours juridique extraordinaire intenté devant une juridiction supérieure – et a accueilli en partie celui du promoteur. La Cour a jugé «qu'une municipalité doit indemniser une société pour la valeur d'une réserve de terrains dans le cadre de projets immobiliers».

La décision de la juge Suzanne Côté a été rendue le 19 décembre avec l'accord du juge en chef Wagner et des juges Karakatsanis, Rowe, Martin, Kasirer, Jamal, O'Bonsawin et Moreau.

Pour sa part, la Ville de Sainte-Julie a annoncé prendre acte du jugement rendu par la Cour suprême du Canada dans ce dossier, «un litige découlant notamment d'une entente conclue entre les parties en 2001».

«La décision de porter le dossier devant la Cour suprême s'inscrivait dans une démarche rigoureuse, fondée sur les recommandations du procureur mandaté par la Ville à la suite d'une analyse approfondie des enjeux juridiques», a indiqué la Ville par voie de communiqué.

«La Ville procédera à l'analyse du jugement au cours des prochaines semaines. Aucune entrevue ne sera accordée à ce sujet d'ici la conclusion de cet exercice.»

EN COUR SUPÉRIEURE ET EN COUR D'APPEL

Rappelons dans ce dossier que, dans les années 1990, M.G. Larochelle a développé des projets résidentiels à Sainte-Julie et,

conformément aux règlements, le promoteur a cédé des terrains à la Ville à titre de frais de parc. Toutefois, M.G. Larochelle a cédé plus de terrains que les 10% requis par la réglementation, ce qui a créé un excédent.

Comme la Ville ne pouvait alors ni rendre les terrains cédés en trop ni en rembourser la valeur, Larochelle et la Ville ont conclu une entente en 2001 afin de créer une banque de terrains avec cet excédent. Cette réserve devait servir à compenser de futurs frais de parcs lors de nouveaux projets immobiliers, tout en permettant à la Ville d'acquérir d'autres terrains. Ces projets n'ont toutefois jamais vu le jour.

À la suite d'une réorganisation corporative, Investissements Laroda inc. a repris les droits de Larochelle – y compris les droits liés à la réserve de terrains – et a poursuivi la Ville pour compensation, car les terrains n'ont pas été utilisés comme prévu.

La Cour supérieure a initialement donné raison à la Ville, en faisant valoir que l'obligation était conditionnelle à des opérations cadastrales futures qui ne se sont pas concrétisées.



La Cour supérieure devra déterminer le montant de la compensation que la Ville devra verser à Investissements Laroda. (Photo: La Relève – archives)

La Cour d'appel a par la suite renversé cette décision en 2023, ordonnant à la Ville de payer près de 300 000\$ à Laroda. Les deux parties ont toutes deux porté ensuite cette affaire devant la Cour suprême du Canada.

UNE COMPENSATION À DÉTERMINER

Il y a quelques jours, la Cour suprême du Canada a rejeté le pourvoi de la Ville, confirmant le droit d'Investissements Laroda à une indemnisation pour la valeur des terrains excédentaires. La juge Côté a statué que l'entente a remplacé l'ancienne obligation de la Ville par une nouvelle obligation dont l'exécution était reportée.

«Le préjudice subi par la société découle du fait qu'elle a été privée de la valeur des terrains cédés à la Ville, laquelle les a utilisés sans ne rien verser en retour», est-il indiqué dans le résumé du jugement.

«Ce préjudice justifie une compensation correspondant à la valeur marchande des terrains au moment où l'obligation est devenue exigible, soit le 15 décembre 2015. Cette date correspond à la mise en demeure transmise par Laroda à la Ville, à partir de laquelle la Cour a estimé que l'obligation devait être exécutée.»

«Comme la preuve au dossier ne permettait pas d'établir cette valeur, la Cour a renvoyé le dossier à la Cour supérieure afin qu'elle détermine le montant de la compensation à verser.»

À la Société d'histoire des Îles-Percées de Boucherville

Conférence sur les femmes et la mythologie à Boucherville

La Société d'histoire des Îles-Percées de Boucherville invite le public à assister à sa prochaine conférence, intitulée « Femmes et mythologie, hier et aujourd'hui », qui se tiendra le 28 janvier à 19 h 30, au 500 rue de la Rivières-aux-Pins.

La présentation, donnée par Geneviève Pigeon, propose une exploration des représentations féminines dans la mythologie et la culture. Les participants seront invités à réfléchir sur les discours qui concernent les mères, les guerrières et les

vierges, et à observer comment, encore aujourd'hui, le féminin est souvent associé à des qualités rarement remises en question.

L'approche combine analyse historique et réflexion théorique, offrant un

regard à la fois riche et accessible sur le rôle et l'image des femmes à travers le temps.

L'inscription se fait sur place avant le début de la conférence. La participation est gratuite pour les membres de la Société et de 10 \$ pour les non-membres

Pour plus de renseignements, les intéressés peuvent contacter Monique L'Héroult à l'adresse suivante : lheraultmonique@yahoo.ca.



Geneviève Pigeon.
(Photo: gracieuSeté)

La Villa de l'Amitié à Sainte-Julie

De 21 à 62 logements sociaux et abordables

DANIEL BASTIN // DBASTIN@GRAVITEMEDIA.COM

Le projet annoncé en mai 2024 est finalement en train de se concrétiser, alors que chantier de la Villa de l'Amitié à Sainte-Julie a été lancé le 17 décembre dernier. Ces travaux permettront de reconstruire et d'agrandir l'immeuble de 21 logements de la rue Lamoureux pour le transformer en un édifice de 62 logements sociaux et abordables destinés à des aînés autonomes.

Le président de l'organisme sans but lucratif, Martin Bécotte, avait rappelé l'an dernier que le bâtiment construit en 1982 avait accumulé au fil du temps un retard d'entretien trop avancé pour penser le rénover. La solution passait par une construction en deux temps avec démolition de l'immeuble vétuste.

La première phase du projet devrait être complétée à l'automne 2026, alors que la vingtaine de locataires actuels aménageront dans la nouvelle aile. Une quarantaine de logements supplémentaires seront construits durant la deuxième phase, qui devrait se terminer d'ici la fin de l'année 2027.

Le maire de Sainte-Julie, Mario Lemay, a souligné que cette nouvelle est bien accueillie par le conseil municipal puisque les logements sont peu nombreux sur le territoire julievillois. Selon les dernières statistiques disponibles de la Société d'habitation du Québec (SHQ), le taux d'inoccupation des logements est de seulement 0,9% à Sainte-Julie. Quant aux logements actuels à louer, leur loyer est peu accessible pour les personnes qui ont de faibles revenus.

Présente pour le lancement, la députée de Verchères, Suzanne Roy, s'est réjoui que 45 ménages admissibles auront la possibilité de bénéficier du Programme de supplément au loyer Québec de la SHQ,

ce qui leur permettra de limiter leur contribution au paiement du loyer à un montant correspondant à 25% de leur revenu. Cette aide additionnelle est assumée à 90% par la SHQ et à 10% par la Ville de Sainte-Julie.

Il s'agit d'un investissement de plus de 21,4 M\$. Les gouvernements du Québec et du Canada accordent au projet plus de 7,5 M\$ par l'entremise du Programme d'habitation abordable Québec de la SHQ, et grâce à l'Entente Canada-Québec concernant le Fonds pour accélérer la construction de logements.

De son côté, la Ville de Sainte-Julie verse à l'organisme une contribution de plus de 3 M\$. Villa de l'Amitié était déjà propriétaire du terrain qui abritera le nouvel immeuble de quatre étages, qui sera muni d'un cinquième étage sur le quart de la surface du bâtiment pour accueillir une salle communautaire et une terrasse.

« À la veille de la période des fêtes, le lancement de ce chantier est un beau cadeau que se fait la communauté de Sainte-Julie. Il permettra la création de 62 logements sociaux destinés aux personnes âgées démunies de la municipalité, durablement soustraits à la spéculation – pour au moins les 50 prochaines années », s'est réjoui pour sa part Martin Bécotte.



Ce projet de 21 M\$ permettra à plusieurs aînés de demeurer près de leurs proches et de leurs services. (Photo: La Relève – Daniel Bastin)

BESOIN DE PROTHÈSES DENTAIRES COMPLÈTES OU PARTIELLES ?

Bienvenue aux prestataires du Régime canadien de soins dentaires

CLINIQUE DE DENTUROLOGIE DU CÉGEP ÉDOUARD-MONTPETIT

- Service professionnel par la communauté étudiante et enseignante
- Prix très avantageux
- Contribuez à former la relève
- Aucun délai pour la prise de rendez-vous

P027687-1

ÉDOUARD
MONTPETIT
CÉGEP D'AVENIR

945, chemin de Chambly Longueuil

450 679-2631, poste 2511
cegepmontpetit.ca/cliniques

INFO


RÉSIDENCE
LES JARDINS
DE MONTARVILLE

 155, rue De Muy, Boucherville
Qc, J4B 4W7

**Vivre avec dignité,
même face
à la maladie.**

Un accompagnement
pour ceux en perte
progressive de leurs
facultés cognitives.

 **450-449-3063**

Des **soins spécialisés**
dans un environnement
sécuritaire.

Un quotidien serein,
dans le respect de
chaque histoire.

**Contactez-nous
pour plus
d'information**



www.jardinsdemontarville.ca

P026950-4

Guignolée 2025 à Boucherville

Plus de 134 000\$ récoltés

DIANE LAPOINTE // DLAPOINTE@GRAVITEMEDIA.COM

La campagne 2025 de la Guignolée de Boucherville s'est conclue sur une importante vague de solidarité, permettant d'amasser un peu plus de 134 000\$ ainsi qu'environ 3 200 sacs d'épicerie remplis de denrées alimentaires, en partenariat avec le Comité d'entraide de Boucherville (CEB).

La distribution annuelle des paniers de Noël s'est tenue les 19, 20 et 21 décembre dernier au centre multifonctionnel Francine-Gadbois. Près de 300 familles ont reçu un panier comprenant environ huit boîtes de denrées sèches, auquel s'ajoutaient des bons d'achat variant de 150\$ à 500\$, selon la taille du ménage. 269 enfants et adolescents ont reçu au minimum deux cadeaux.

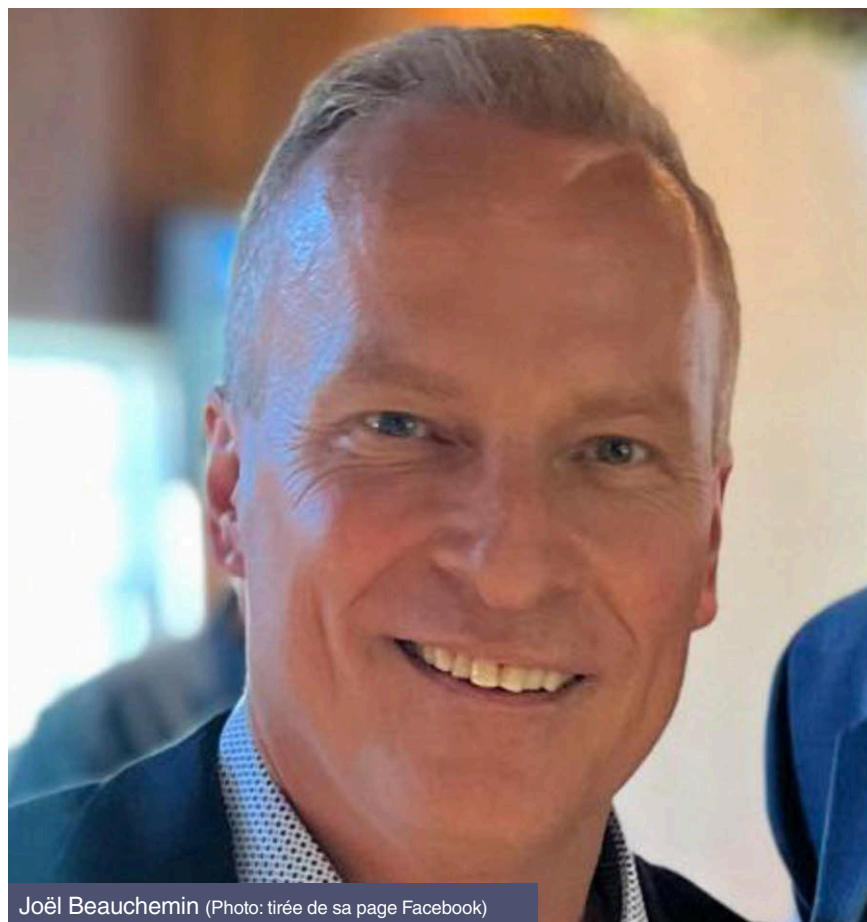
Les retombées de la Guignolée dépassent toutefois la période des Fêtes. Une partie des dons a permis de renflouer le garde-manger du CEB, qui soutient tout au long de l'année une cinquantaine de ménages par semaine, en plus de répondre aux besoins ponctuels des familles en difficulté.

La réussite de la campagne repose largement sur l'engagement bénévole. Environ 200 citoyens se sont joints à la cinquantaine de bénévoles réguliers du Comité d'entraide de Boucherville pour assurer la collecte, le tri et la distribution des paniers de Noël.

Par ailleurs, la Grande Guignolée des médias de la Rive-Sud (GMRS) a également contribué aux efforts sur le territoire. 39 221\$ ont été amassés lors de la collecte de rue à Boucherville. Une partie de ces sommes a été remise au Comité d'entraide de Boucherville afin de soutenir sa mission.



(Photo : gracieuseté Ville de Boucherville)



Joël Beauchemin (Photo: tirée de sa page Facebook)

Plomberie

Un entrepreneur n'a plus le droit de pratiquer

ALI DOSTIE // ADOSTIE@GRAVITEMEDIA.COM

Une injonction interlocutoire de la Cour supérieure a ordonné en décembre à Joël Beauchemin et son entreprise, Inspection et Déblocage Joël Beauchemin inc. (IDJB), de ne pas effectuer de travaux de plomberie ou de laisser entendre qu'ils ont le droit de le faire. L'entreprise de Varennes ne peut exercer le métier car elle ne possède pas de licence de la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ), ce qui est exigé par la loi.

L'entreprise n'est ainsi pas autorisée à exécuter des travaux de plomberie, incluant des travaux de débouchage de tuyauterie, ni à en faire la publicité.

PREMIERS FAITS REPROCHÉS

Dès décembre 2019, le comité de qualification de la CMMTQ a refusé de délivrer une licence à Joël Beauchemin et à son entreprise précédente, Plomberie Joël Beauchemin et fils inc., «en raison de comportements jugés incompatibles avec l'exercice du métier», fait valoir la CMMTQ.

En mars 2024, un jugement de la Cour du Québec a déclaré coupables IDJB, de même que M. Beauchemin, d'avoir laissé entendre ou fait présumer qu'elle a le droit d'exercer le métier de maître mécanicien en tuyauterie, notamment par le biais de diverses publicités, bien qu'ils ne détenaient pas de licence.

Le jugement a été porté en appel.

Dans une décision rendue en mars 2025, la juge Catherine Mandeville, de la Cour supérieure, a renversé en partie la décision précédente en déclarant M. Beauchemin non coupable des faits reprochés. La culpabilité de l'entreprise a été toutefois maintenue.

Inondations résidentielles liées aux pluies extrêmes

Boucherville offrira un programme d'aide

DIANE LAPOINTE // DLAPOINTE@GRAVITEMEDIA.COM

Face aux précipitations extrêmes qui se multiplient, Boucherville veut mobiliser ses citoyens pour renforcer la résilience du territoire.

La Ville franchit ainsi une nouvelle étape dans son adaptation aux changements climatiques en adoptant un programme d'aide financière ciblé pour réduire les risques d'inondations résidentielles.

Offert uniquement en 2026, ce nouveau soutien est rendu possible grâce à un financement d'Intact Corporation financière.

Les précipitations extrêmes provoquent de plus en plus souvent une surcharge des réseaux d'égouts combinés et pluviaux. Cette pression accrue contribue à accentuer les risques d'inondation pour plus de secteurs résidentiels.

Face à cet enjeu, le Conseil a donné le feu vert à ce nouveau programme, qui met de l'avant des aménagements axés sur la gestion durable des eaux de pluie.

Le programme encourage les citoyens à adopter des solutions permettant de retenir

et d'infiltrer l'eau directement sur leur terrain, afin de limiter le ruissellement vers les infrastructures municipales.

Les subventions accessibles en 2026 comprennent l'aménagement de jardins de pluie (remboursement de 50% du coût, jusqu'à 1 000 \$); la déminéralisation et l'installation de surfaces perméables (remboursement de 50%, jusqu'à 2 000 \$); l'installation de rallonges ou déflecteurs de gouttières (remboursement de 50%, jusqu'à 10 \$ par rallonge, pour un maximum de 4 par propriété).

Selon la Direction de l'environnement et de la transition écologique, ces trois types d'aménagements ont démontré leur efficacité pour réduire le ruissellement, améliorer l'infiltration dans le sol et diminuer les risques de surcharge du réseau lors des fortes pluies.



Le stationnement incitatif est conçu avec du pavé perméable et alvéolé qui permet à l'eau de pluie de s'infiltrer naturellement dans le sol. (Photo: archives – Denis Germain)

PARTENARIAT MAJEUR AVEC INTACT

L'initiative s'inscrit dans un projet plus vaste financé par Intact Corporation financière, qui a doublé en 2025 son enveloppe nationale pour les projets de résilience climatique, portant l'investissement à 3,1 M\$. Les municipalités peuvent recevoir jusqu'à 200 000 \$.

Le maire Jean Martel a récemment

précisé que si des assureurs financent de tels programmes de prévention, c'est parce qu'en réduisant les risques d'inondations, ils réduisent du même coup, des réclamations et les coûts auxquelles ils doivent faire face.

LANCEMENT EN 2026

Le Ville prévoit dévoiler bientôt les modalités de ce programme.

DEMANDE D'INJONCTION

La CMMTQ a par la suite déposé une demande d'injonction interlocutoire afin qu'IDJB et M. Beauchemin cessent le métier de maître mécanicien en tuyauterie et de laisser entendre qu'ils ont le droit de l'exercer.

En parallèle, deux demandes de délivrance de licence pour le bénéfice d'IDJB ont été déposées auprès de la Corporation. Une erreur se serait glissée dans la première, alors que la deuxième a été jugée irrecevable, le 3 avril 2025.

Quelques jours plus tard, M. Beauchemin et l'entreprise ont déposé une demande reconventionnelle en mandamus et dommages. Cela signifie qu'ils demandaient entre autres que les plus récentes décisions de la CMMTQ (suspendre le traitement de la licence en 2023, et considérer irrecevable la demande de licence de 2025) soient annulées.

Bien que cette demande en irrecevabilité ait été accueillie en partie, la demande d'injonction interlocutoire a été ordonnée. L'injonction demeure en vigueur jusqu'au jugement final. La date n'est pas encore connue.

« ACHARNEMENT »

Selon Me Gabriel Turbide, avocat de M.

Beauchemin, la CMMTQ fait preuve d'acharnement à l'égard de son client, qui ne cherche qu'à exercer son travail.

M. Beauchemin «demande depuis 2023 d'obtenir une licence, et on est en cour pour forcer la CMMTQ à émettre cette licence, car on estime qu'aucun motif justifie de refuser d'émettre la licence», insiste Me Turbide.

Deux poursuites sont en cours contre M. Beauchemin, et toutes deux sont visées par une demande en arrêt des procédures de la part de ce dernier, entre autres pour «cause d'abus de pouvoir» et «conduite abusive». La CMMTQ demande le rejet sommaire de ces demandes d'arrêt.

«Aujourd'hui, lorsqu'on décide d'enfin régler ce problème, ils disent que le délai de cinq ans pour reconnaissance des droits acquis [pour obtenir une licence] est dépassé. Donc M. Beauchemin devrait repasser les examens», ajoute Me Turbide en entrevue.

160 000\$ D'AMENDES

Me Turbide fait valoir que la Corporation a mis la demande de licence sur pause pendant deux ans, dépassant le délai habituel de 60 jours pour fournir une réponse, et ce, «tout en multipliant les poursuites». Un total de 160 000 \$ d'amendes est ou a été réclamé à M. Beauchemin.

RECOMMANDATION

La CMMTQ recommande au public de demeurer vigilant lors de ses recherches pour mandater des entrepreneurs qualifiés. Elle suggère de vérifier que l'entreprise est membre de la CMMTQ et qu'elle possède bien les licences appropriées, par le biais du Répertoire des membres.

«Mon opinion personnelle, c'est qu'il y a de l'abus de pouvoir, de la mauvaise foi et c'est ce qu'on essaie de faire énoncer par le tribunal. [...] Ils le poursuivent pour travaux faits sans licence, mais refusent de lui accorder la licence qu'il essaie d'obtenir corps et âme.»

Me Gabriel Turbide, avocat de Joël Beauchemin



Des dossiers sont toujours en cours entre la CMMTQ et Joël Beauchemin. (Photo: Pixabay)

Absence d'école transitoire pour des rénos

Des travaux estivaux

DIANE LAPOINTE // DLAPOINTE@GRAVITEMEDIA.COM

Faute d'école transitoire à Boucherville, les travaux de rénovation devront désormais être réalisés principalement durant les périodes estivales alors que les élèves demeureront dans leurs établissements durant la période hivernale.

Le Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) confirme que les chantiers seront planifiés de manière à limiter les perturbations, mais reconnaît que l'essentiel des interventions devra se faire «autant que possible» l'été, sans exclure des travaux en cours d'année lorsque la situation l'exigera.

Le CSSP soutient que les écoles bouchervilloises ne sont pas dans un état plus critique que celles du reste du territoire. Dans des communications antérieures, l'organisation avait indiqué au journal que plusieurs bâtiments présentaient un taux de vétusté important, ce qui justifiait une stratégie plus agressive de rénovation.

RETOUR SUR UNE SAGA

Il y a un an, le CSSP envisageait de transformer la nouvelle école en construction

dans le parc de Normandie en école transitoire.

Le bâtiment devait être utilisé à cette fin pendant les six premières années suivant son ouverture, le temps de rénover en rotation les écoles de Boucherville. Cette proposition avait provoqué un vif mécontentement chez les parents, qui souhaitaient préserver la vocation de quartier de la nouvelle école. Devant le tollé, le projet avait été retiré.

«Le concept d'école transitoire avait pour objectif de permettre la réalisation de travaux majeurs préventifs. La construction d'une nouvelle école primaire à Boucherville représentait une occasion unique, puisqu'aucun élève n'y était encore associé. Elle offrait la possibilité de rénover l'ensemble des écoles du secteur, mais il ne s'agissait pas d'une obligation», rappelle le



L'absence d'école transitoire forcera des travaux en période estivale. (Photo: La Relève – archives)

Service des communications du CSSP.

En octobre dernier, l'idée d'une école transitoire est revenue dans le cadre de la consultation sur le nouveau plan de répartition scolaire. L'un des trois scénarios présentés proposait de convertir l'école Paul-VI, la plus grande de la ville, en établissement de transition pour accélérer la mise à niveau du parc immobilier.

Une fois de plus, la communauté n'a pas

été convaincue. Le CSSP affirme que la consultation n'a pas démontré un appui suffisant pour aller de l'avant et dit avoir choisi de miser sur la stabilité des élèves. Résultat: aucune école transitoire ne sera utilisée.

Le parc immobilier est vieux de plus de 50 ans. De 3 à 4 M\$ environ sont réservés annuellement pour des travaux de rénovation, avait antérieurement précisé le CSSP.

Une entreprise de Boucherville

Emballages Carrousel achète Machinerie PharmaCos

DIANE LAPOINTE // DLAPOINTE@GRAVITEMEDIA.COM

Emballages Carrousel, une entreprise dont le siège social est à Boucherville et spécialisée dans les solutions d'emballage a annoncé l'acquisition de Machinerie PharmaCos, une firme montréalaise reconnue pour son expertise en automatisation industrielle avancée et en équipements d'emballage spécialisés. Cette transaction qualifiée de stratégique propulse Carrousel vers son ambition qui est de devenir la référence canadienne en solutions d'emballage intégrées.

Avec cette acquisition, Carrousel élargit considérablement son offre. L'entreprise pourra désormais accompagner ses clients de A à Z, de l'emballage alimentaire et industriel jusqu'aux solutions automatisées les plus complexes.

Pour la présidente et propriétaire, Brigitte Jalbert, l'arrivée de PharmaCos permet de combler une pièce maîtresse du puzzle. «Cette intégration ouvre un éventail de possibilités inédites pour nos clients, peu importe leur secteur. Nous avons désormais la capacité d'offrir des solutions complètes, tout en assurant la pérennité de notre entreprise pour les générations à venir.»

UN LEVIER DE COMPÉTITIVITÉ

Dans un contexte économique marqué par la hausse des coûts de production et une pression grandissante pour moderniser les chaînes d'approvisionnement, les fabricants canadiens cherchent des moyens concrets d'accroître leur productivité. Carrousel, qui cumule plus d'un demi-siècle d'expertise en distribution d'emballages, mise sur la technologie et l'automatisation pour répondre à ces défis.

L'apport de PharmaCos, ses solutions robotisées, ses systèmes sur mesure et sa maîtrise du contrôle qualité automatisé, vient ainsi renforcer la capacité de Carrousel



Brigitte Jalbert devant le siège social de la compagnie située sur la rue Ampère, à Boucherville. (Photo: La Relève – archives)

à soutenir les entreprises manufacturières dans leur transformation.

«Cette acquisition est une étape clé de notre plan stratégique, sur lequel nous travaillons depuis plusieurs années», souligne Michel Bourassa, chef de la direction. «Elle nous permet de bâtir un groupe plus robuste, diversifié et tourné vers l'avenir.

Notre priorité est d'offrir à nos clients des solutions qui les rendront plus compétitifs, plus rapides et mieux adaptés aux réalités actuelles.»

Fondée en 1971, Carrousel dessert plus de 18 000 clients à travers le pays et offre un catalogue de plus de 20 000 produits.

À Boucherville

Pêche blanche pour les mordus

DIANE LAPOINTE // DLAPOINTE@GRAVITEMEDIA.COM

Sur le fleuve, la pêche blanche a bel et bien commencé la semaine dernière à Boucherville, à Longueuil et aussi à Bossard. Depuis quelques jours, des pêcheurs sont en effet visibles sur la glace, certains ont même installé des abris afin de se protéger du vent et du froid.

Des activités de pêche ont également été observées dans le grand chenal entre les îles Sainte-Marguerite et Pinard. On y comptait au moins une dizaine de personnes pratiquant la pêche sur glace, il y en a un peu plus d'une semaine.

Selon les observations sur place, les pêcheurs ciblent principalement le brochet, l'achigan et le doré.

Le froid soutenu a entraîné la formation d'un couvert de glace continu sur le fleuve, de rive en rive.

MARCHE ET SKI

Des personnes ont aussi été vues traversant le fleuve à pied, notamment à la

hauteur de la rue De Montizambert ou pratiquant le ski de fond.

Chaque année, la Ville de Boucherville recommande la plus grande prudence sur le Saint-Laurent en période hivernale et invite la population à éviter de marcher sur la glace.

Dans les années précédentes, ces conditions facilitaient la traversée des cerfs entre les îles de Boucherville et le secteur urbain. À la suite de la plus récente opération d'abattage menée par la Sépaq au parc national des Îles-de-Boucherville, il ne reste que peu de cervidés dans les îles. Il serait donc étonnant d'observer ce phénomène cette année, le long du boulevard Marie-Victorin.



Pêche blanche bien à l'abri.
(Photo: La Relève – Diane Lapointe)

À Sainte-Julie

Un nouveau Consignaction+ ouvre

DIANE LAPOINTE // DLAPOINTE@GRAVITEMEDIA.COM

Les citoyens de Sainte-Julie disposent maintenant d'un nouveau lieu pour disposer de leurs contenants recyclables.

L'Association québécoise de récupération des contenants de boissons (AQRCB) a en effet annoncé l'ouverture officielle d'un nouveau Consignaction+ au 2103, boulevard Armand-Frappier.

Il s'agit du 25^e site ouvert en Montérégie depuis le début de la modernisation du système de consigne, après ceux de Boucherville et de Varennes.

Le lieu Consignaction+ de Sainte-Julie est doté d'équipements automatisés conçus pour traiter de grands volumes de contenants. Trois options de retour y sont offertes: le retour à l'unité à l'aide de récupératrices automatisées, le retour express permettant de déposer un sac de contenants non triés, ainsi que le retour en vrac, destiné notamment aux utilisateurs ayant de grandes quantités à récupérer.

Le site s'adresse autant aux citoyens qu'aux industries, commerces et

institutions (ICI) ainsi qu'aux établissements de consommation sur place. Les modalités de remboursement varient selon le type de retour: argent comptant ou paiement électronique sécurisé pour certains services, remboursement électronique uniquement pour le retour express. Les utilisateurs peuvent également recevoir leur remboursement via l'application mobile Consignaction.

Rappelons que l'objectif gouvernemental est d'atteindre un taux de récupération de 90% d'ici 2032. Depuis le 1^{er} mars 2025, tous les contenants de boisson prête-à-boire en plastique de 100 ml à 2 litres sont inclus dans le système de consigne, ce qui représente environ 1,5 milliard de bouteilles supplémentaires. L'élargissement aux bouteilles de verre non consignées et aux contenants de carton multicouche est quant à lui prévu pour une troisième phase, à compter du 1^{er} mars 2027.



Un lieu de retour Consignaction+ a ouvert ses portes à Sainte-Julie le 5 janvier. (Photo: gracieuseté)



Les deux femmes d'affaires
Julie Voyer et Judith Cailhier
explorent les diverses
facettes du milieu
de l'entrepreneuriat dans le
balado
Les Judicieuses.

À écouter sur nos sites web!

la relève

215, boul. Jean-Leman, suite 215,
Candiac, Qc J5R 6Z8
Tél : 450 641-4844
lareleve.qc.ca
redactiongm@gravitemedia.com

Présidente-directrice générale
Julie Voyer

**Ambassadeur et
responsable des partenariats**
Stéphane Brais : 450 288-0698

Directrice régionale de contenu
Audrey Leduc-Brodeur : 450 567-4613

Journalistes
Daniel Bastin : 450 601-1334
Diane Lapointe : 438 821-3246

Vice-président ventes et marketing
Mario Hébert : 450 374-1141

Conseillers(ères) 360
Lyne Bourgeois : 514 651-1880
Marie-Claude Boyer : 450 601-2506
Jean-Maurice Breton : 514 462-5353
Brigitte Fortier : 514 502-2024

Collaboratrice aux ventes
Lyne Lefebvre : 450 916-4953

Design graphique
boitecreative@gravitemedia.com

PUBLIÉ PAR : Gravité
IMPRIMÉ PAR : Québecor
DISTRIBUÉ PAR : Messageries
Dynamiques dans près de 175 points
de dépôt chaque semaine.
ISSN 0844-0042



Nous reconnaissons l'appui financier
du gouvernement du Canada



VENDEZ, LOUEZ, TROUVEZ

AVEC LES ANNONCES
CLASSÉES DE GRAVITÉ!

205 - Logement appart à louer

4-1/2, Rivière-aux-Pins,
Boucherville, 1er étage,
1,300\$. Non-fumeur. 1
février 819-347-5677

310 - Divers à vendre

POLICIER retraité,
achète armes à feu,
possède permis GRC,
paye en argent comptant.
Vendez en toute
sécurité. 819-690-0450

398 - On demande

ACHETONS : MAN-
TEAUX FOURRURE
USAGÉS VISON
HOMME (300\$). Pour
femmes : vison, loup,
renard. **GRANDEURS :**
Large et Extra Large.
Payons comptant 100\$
à 275\$. On se déplace,
514-845-8586 laissez
message.

415 - Massothérapie | Soins thérapeutiques

ESPACEEST.ca, massage,
spa, personnel féminin,
du lundi au samedi. 577-A
Notre-Dame, Repentigny.
450-932-7990

424 - Astrologie

Découvrez les talents excep-
tionnels de la voyante Ana.
Lectures précises, conseils
éclairants, guidance spi-
rituelle et révélations sur-
prenantes. 3 décennies
d'expérience. Consultations
privées, réponses précises
et datées au 514-613-0179

452 - Planchers | Pose sablage

SABLAGE de Planchers,
pose, réparation, teinture
, sablage d'escaliers. Fini-
tion au latex. 450-653-
3109, planchersduclos.com
R.B.Q : 5735-6396-01

484 - Services divers

A-1 HOMME à tout faire,
travaux de maintenance,
réparations de portes, ajus-
tement, moulures, peinture,
entretien intérieur/ exté-
rieur. J'ai une solution à vos
problèmes! 438-828-5278
Michel

845 - Prières remerciement

REMERCIEMENTS au
Sacré-Coeur de Jésus pour
faveur obtenue, Claire

**DIVERTISSANT,
SÉRIEUX,
AUTHENTIQUE!**

**ma vie
ma
region**

une plateforme qui parle
des gens d'ici, de **Varennes** à
Salaberry-de-Valleyfield



CLASSÉES COMMERCIALES

450 635-9146

PETITES ANNONCES CLASSÉES

1-866-637-5236

annoncesclassées@hebdom.com



MODES DE PAIEMENT



GRAVITE

Heures d'ouverture du
service téléphonique :
lundi au jeudi
8h30 à 12h - 13h à 16h30
Heure de tombée :
jeudi 16 h 00

IMMOBILIER
MARCHANDISE
SERVICES
EMPLOI ET FORMATION
ÉVÈNEMENTS SPÉCIAUX
VÉHICULES

AVIS PUBLIC

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE (Selon l'article 795 C.c.Q.)

Prenez avis que Ginette Lavallée, en son vivant domiciliée au
127-549, rue de Verrazano en la ville de Boucherville (Québec)
J4B 7W2, est décédée le 5 octobre 2025. Un inventaire de ses
biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté,
sur rendez-vous, par toute personne ayant un intérêt, au
346, rue d'Alsace, Boucherville (Québec) J4B 8K5.
Donné ce 6 janvier 2026 à Boucherville.
Carmin Drolet, liquidateur

-P027642-1

AVIS D'INTENTION DE DISSOLUTION

Prenez avis que la personne morale PARADOXE
HOCKEY INC. (NEQ : 1228325968), ayant son siège au
376, De Normandie, Sainte-Julie, province de Québec,
J3E 1A8, a déclaré son intention de se liquider ou de
demander sa liquidation, de se dissoudre ou de demander
sa dissolution. Est produite à cet effet la présente
déclaration requise par les dispositions de la Loi sur la
publicité légale des entreprises (RLRQ, c. P 44.1).



AVIS D'APPEL D'OFFRES

AVIS est donné que la Ville de Saint-Amable recevra,
sous pli cacheté, **jusqu'à 11 h 00, le 29 janvier 2026**,
à l'hôtel de ville situé au 575, rue Principale, Saint-
Amable (Québec), JOL 1N0, ou par voie électronique via
le Système électronique d'appel d'offres (SEAO), des
soumissions pour le contrat suivant :

**APP-26-008-TP : Nettoyage des postes de pompage
- du 1er mai 2026 au 30 avril 2031**

Les soumissions seront ouvertes publiquement le même
jour, à compter de 11 h 01, à l'hôtel de ville.

Les documents relatifs au présent appel d'offres ne
peuvent être obtenus que par l'entremise du SEAO au
www.seao.gouv.qc.ca, à compter du 12 janvier 2026.
L'obtention des documents est sujette à la tarification de
cet organisme.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni
aucune des soumissions reçues et se dégage de toute
responsabilité envers le ou les soumissionnaire(s).

Pour toute information supplémentaire, veuillez
communiquer par courriel uniquement avec : Isabelle
Paquette, greffe@st-amable.qc.ca

Fait à Saint-Amable, le 12 janvier 2026

Isabelle Paquette
Greffière

P027638-1



AVIS D'APPEL D'OFFRES

AVIS est donné que la Ville de Saint-Amable recevra,
sous pli cacheté, **jusqu'à 11 h 00, le 12 février 2026**,
à l'hôtel de ville situé au 575, rue Principale, Saint-
Amable (Québec), JOL 1N0, ou par voie électronique via
le Système électronique d'appel d'offres (SEAO), des
soumissions pour le contrat suivant :

**APP-26-002-TP : Services professionnels – Analyses
de la qualité des eaux usées et
de l'eau potable (ROMAEU) – du
1er mars 2026 au 28 février 2031**

Les soumissions seront ouvertes publiquement le même
jour, à compter de 11 h 01, à l'hôtel de ville.

Les documents relatifs au présent appel d'offres ne
peuvent être obtenus que par l'entremise du SEAO au
www.seao.gouv.qc.ca, à compter du 12 janvier 2026.
L'obtention des documents est sujette à la tarification de
cet organisme.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni
aucune des soumissions reçues et se dégage de toute
responsabilité envers le ou les soumissionnaire(s).

Pour toute information supplémentaire, veuillez com-
muniquer **par courriel uniquement** avec : Isabelle
Paquette, greffe@st-amable.qc.ca

Fait à Saint-Amable, le 12 janvier 2026

Isabelle Paquette
Greffière

P027638-1

Une bourse pour un athlète de Boucherville

Patiner vers son rêve olympique

DANIEL BASTIN // DBASTIN@GRAVITEMEDIA.COM

Le chemin vers les Jeux olympiques est ardu et sinueux, mais le patineur de vitesse, Victor Roy-Lafrance, a franchi récemment une étape encourageante. L'athlète originaire de Boucherville a décroché un financement et un accès accéléré aux Jeux olympiques grâce au camp des recrues RBC, un programme de recherche de talents.

Cet accomplissement mérite d'être souligné, car le jeune homme de 21 ans faisait partie des quelques 2 500 athlètes âgés de 14 à 25 ans qui participaient cette année au camp des recrues RBC, un programme annuel à l'échelle nationale organisé en partenariat avec

le Comité olympique canadien et les instituts régionaux du sport canadien.

Par la suite, seulement 100 athlètes ont été invités à la finale, qui s'est tenue à Vancouver le 1^{er} novembre, et 35 finalistes ont été sélectionnés pour bénéficier d'un

financement, dont Victor Roy-Lafrance.

«Victor est très compétitif par rapport à nos meilleurs patineurs canadiens, ayant atteint la finale A des Championnats canadiens de patinage de vitesse sur courte piste à quatre reprises sur neuf dans sa tentative de se qualifier pour l'équipe internationale de course de cette année», a mentionné

Jeffrey Scholten, entraîneur adjoint des programmes nationaux.

«Les quatre prochaines années s'annoncent très prometteuses pour Victor, qui a déjà réalisé des performances exceptionnelles et qui a encore beaucoup de marge de progression», a-t-il ajouté.

En plus du financement, les athlètes sélectionnés ont obtenu une place dans le programme national de développement avec l'un des sports partenaires et bénéficient du mentorat des athlètes olympiques de RBC.

Victor Roy-Lafrance faisait partie des quelques 2 500 athlètes à participer cette année au camp des recrues RBC. (Photo: gracieuseté – Kevin Light)

JOSEPH JACQUES MARCHAND

1932 - 2025



Paisiblement à Cowansville, le 2 décembre 2025, à l'âge de 93 ans, est décédé Monsieur Joseph Jacques Marchand, résident de Cowansville anciennement de Boucherville, époux de feu Madame Denyse Fortier, fils de feu Cyrenus Marchand et de feu Louisa Turcotte. Il laisse dans le deuil ses enfants Louise (Alain Marcotte), André (Martine Leduc), ses petits-enfants Roxanne (David), François (Sébastien), Sarah (Dave), Adam et Marie-Ève, ses arrière-petits-enfants William, Juliette et Évelyne, son frère Claude (Jacqueline), ses neveux et ses nièces, ainsi que plusieurs autres parents et amis. Les arrangements ont été confiés au :

BM Complexe funéraire
BROME-MISSISQUOI

Nous célébrons la vie

402 rue de la Rivière,
Cowansville, Qc, J2K-1N3

(450) 266-6061 / complexefuneraire.ca

La famille recevra parents et amis à La Pairie Saint-Louis, 220 rue Claude Dauzat à Boucherville samedi 17 janvier 2026, de 10 h à 11 h suivies des funérailles à 11h.

La famille tient à remercier tout le personnel de l'hôpital BMP pour les excellents soins.

NUMÉRISER POUR
RENDRE HOMMAGE :
avis de décès, condoléances
et boutique souvenir.



>61328-1



Avis public

APPEL D'OFFRES

PROJET: Retrait des sols en pile au 1501, rue Nobel (2^e partie – 8 350 m³)

DOSSIER: Projet SI-26-283, lot 1

La Ville de Sainte-Julie demande des soumissions publiques pour réaliser des travaux de retrait de sols en pile, soit un volume approximatif de 8 350 mètres cubes, au 1501, rue Nobel (projet SI-26-283, lot 1).

Les documents de soumission pourront être obtenus à compter du mercredi 14 janvier 2026 sur le *Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec*, conformément aux coûts et modalités indiqués sur le site Internet du SEAO à l'adresse suivante: www.seao.gouv.qc.ca.

Les soumissions scellées devront être déposées à la réception de l'hôtel de ville situé au 1580, chemin du Fer-à-Cheval, Sainte-Julie (Québec) J3E 2M1 ou par voie électronique **au plus tard à onze heures (11 h), le lundi 2 février 2026**. Les soumissions seront ouvertes publiquement immédiatement après l'heure de clôture.

Fait à Sainte-Julie, ce 14 janvier 2026.

Crystel Poirier, LL.L, OMA
Greffière adjointe

P027676-1

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les **trente jours** de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les **quarante-cinq jours** de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la **Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal, (Québec) H2Y 1B6**.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
Brasseurs sur Demande inc. A/S M. Bertrand Lemoyne 1177, chemin de la Canardière Québec (Québec) G1J 2C3 Dossier : 55-30-3497	Demande de permis d'entrepôt (bière) aux fins de l'agent	115, rue de Lauzon Boucherville (Québec) J4B 1E7

Québec

DÉCOUVREZ NOS OFFRES ACTUELLES

ET COMMANDEZ VOTRE GENESIS DÈS AUJOURD'HUI



GENESIS
RIVE-SUD



LOCATION À PARTIR DE

1,9%

SUR MODÈLES SÉLECTIONNÉS

RÉDUCTION FIDÉLITÉ
DE 1% INCLUSE DANS
LE TAUX DE LOCATION

FINANCEMENT À PARTIR DE

3,9%

SUR MODÈLES SÉLECTIONNÉS



BÉNÉFICIEZ D'UN ESSAI ROUTIER ET D'UNE LIVRAISON À DOMICILE,
DE L'ENTRETIEN RÉGULIER SANS FRAIS ET D'UN SERVICE DE VOITURIER*.

1 833-847-8824

www.genesisrivesud.ca | 8750, BOUL. TASCHEREAU, BROSSARD



GENESIS
RIVE-SUD

MC/MD Les noms, logos, noms de produits, noms des caractéristiques, images et slogans Genesis sont des marques de commerce appartenant à (ou accordées sous licence par) Genesis Motors Canada, une division de Hyundai Auto Canada Corp. Toutes les autres marques et tous les noms de commerce sont la propriété de leurs détenteurs respectifs. Visitez www.genesis.ca ou communiquez avec votre distributeur Genesis pour tous les détails.